RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de Besançon

Publié le : 06/08/2024

VOI.24.00.A02042

OBJET: Arrêté temporaire de circulation

RUE FRANCIS CLERC, RUE ANDREY et CHEMIN DES GRANDS BAS

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire

Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée

Vu la demande de l'entreprise ENSIO

Considérant que des travaux sur réseaux ou ouvrages électriques rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 19/08/2024 au 26/08/2024 RUE FRANCIS CLERC

ARRÊTE

- Article 1: À compter du 19/08/2024 et jusqu'au 26/08/2024, la circulation des véhicules est interdite RUE FRANCIS CLERC dans sa partie comprise entre la RUE ANDREY et le CHEMIN DES TORCOLS. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.
- Article 2 : À compter du 19/08/2024 et jusqu'au 26/08/2024, une déviation est mise en place pour tous les véhicules circulant sur RUE F. CLERC depuis WYRSCH en direction du CHEMIN DES TORCOLS. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : RUE ANDREY et CHEMIN DES GRANDS BAS.
- Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 4 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 5 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le ______ AOUT 2024

Pour la Maire, Par délégation,

Marie ZEHAF Conseillère Municipale Déléguée